



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE CRÉATION DE LOGO DU CALHR BASKET

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU CONCOURS

- Le CALHR Basket organise un concours de création de logo du 23 septembre 2024 au 3 novembre 2024. Ce concours est ouvert à toute personne souhaitant proposer une création graphique.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

- Le concours a pour but de sélectionner un nouveau logo pour le CALHR Basket. Le logo doit refléter les valeurs du club : esprit d'équipe, engagement, et passion pour le basket.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

- La participation est gratuite.
- Chaque participant peut soumettre jusqu'à deux propositions de logo.
- Le logo doit être une création originale et ne doit pas enfreindre les droits d'auteur ou de propriété intellectuelle d'un tiers.
- Le logo doit être envoyé en format PNG, JPEG, PDF à l'adresse suivante : calhrbasket@gmail.com avant le 3 novembre 2024.
- Le logo doit être facilement identifiable et lisible sur tout type de support (vêtements, affiches, etc.).
- En participant, les candidats acceptent que le logo sélectionné puisse être modifié par le club pour répondre à des impératifs techniques ou esthétiques.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury, composé de membres du club, sélectionnera les logos en fonction des critères suivants :

- Pertinence par rapport aux valeurs du club.
- Originalité et créativité.
- Lisibilité et adaptabilité à différents supports.

Présence du nom du club : CALHR Basket.

Présence des couleurs officielles du club : bleu et rouge.





RÈGLEMENT DU CONCOURS DE CRÉATION DE LOGO DU CALHR BASKET

ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DU GAGNANT

- Le logo gagnant sera désigné par le jury après délibération, au plus tard le 18 novembre 2024. Le gagnant sera informé par email et son nom sera annoncé sur les réseaux sociaux et le site internet du club.

ARTICLE 6 : RÉCOMPENSES

- Un bon d'achat chez Intersport.
- Le logo gagnant sera utilisé sur les équipements et supports de communication du club.



ARTICLE 7 : CESSION DES DROITS

- Le participant dont le logo est retenu cède l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur sa création au CALHR Basket, pour une utilisation illimitée dans le temps et sur tous supports (physiques ou numériques).

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

- La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout manquement à ce règlement entraînera l'exclusion immédiate du concours.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT

- Le CALHR Basket se réserve le droit de modifier ou annuler le concours en cas de force majeure.